

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

Arrêté municipal n. 2007-1.715 du 06/07/2007 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville

(Journal de Monaco du 13 juillet 2007).

Vu la [loi n° 124 du 15 janvier 1930](#) sur la délimitation du domaine ;

Vu la [loi n° 959 du 24 juillet 1974](#) sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l' [ordonnance n° 1.691 du 17 décembre 1957](#) portant réglementation de la police de la circulation routière (code de la route), modifiée ;

Vu l' [arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007](#) fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville ;

Article 1er .- L'alinéa 23 de l'article 10 du titre II de l' [arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007](#) est complété comme suit :

(Voir l'article 10 de l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007).

Article 2 .- L'alinéa 28 de l'article 12 du titre II de l' [arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007](#) est modifié comme suit :

(Voir l'article 12 de l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007).